

Ourlet – Bande culturale extensive

OPD (résumé de la fiche technique "Compensation écologique dans l'exploitation agricole")	OQE Réseau	OQE "Qualité"
<p>Ourlet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement en Plaine, Colline, Montagne 1 et 2 et sur des surfaces d'assolement - Mélange recommandé par Agroscope sauf exceptions sur demande aux autorités cantonales - Entre 3 m et 12 m de large - Pas de fumure - Lutte phytosanitaire plante par plante ou mécanique - Coupe de nettoyage la première année en cas d'envahissement de mauvaises herbes - Une fauche par an sur la moitié de la surface en alternance d'une année à l'autre - Produit de fauche évacué - Maintien 2 ans minimum - Attention aux exclusions 	<p>Ourlet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rajeunissement par fauchage obligatoire selon critères OPD - 6 m de large minimum - Critères d'exclusions (même que pour OPD): <ul style="list-style-type: none"> - <i>Plus de 33 % de la surface de Liseron</i> - <i>Plus de 33 % de la surface de Chiendent</i> - <i>Plus de 66 % de la surface en graminées (de la 1^{ère} à 4^{ème} année)</i> - <i>20 Rumex / are</i> - <i>5 chardons des champs / are</i> - <i>20 Sénéçons / are</i> - <i>Présence de néophytes</i> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période idéale pour la fauche est la 2ème moitié d'août. - Faucher de préférence l'ourlet sur toute sa longueur et sur la moitié de sa largeur, ce qui permet aux animaux de se réfugier sur la partie intacte et l'ourlet garde son caractère d'élément réseau. - Laisser de préférence sécher le produit de la coupe sur place pour permettre l'égrainage puis exporter le produit de la coupe. - Contrôler et éliminer périodiquement, du printemps à l'automne, les plantes problématiques. - Ne pas installer d'ourlets à proximité immédiate des vergers afin d'éviter une prolifération des campagnols pouvant causer des dégâts aux arbres 	<p>Ourlet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de contributions "qualité"

<p>Bande culturale extensive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bande en bordure de champ - Aménagé dans le sens de la longueur du travail - Céréales, colza, tournesol, pois protéagineux, féveroles ou soja; maïs exclu - Entre 3 m et 12 m de large - Pas de fumure azotée - Lutte phytosanitaire uniquement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques - Sarclage à grande échelle interdit - Pas d'insecticide - Battage à maturité - 2 cultures principales successives sur le même emplacement au minimum 	<p>Bande culturale extensive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité de 50% inférieure à la densité du semis de la culture (1 ligne sur 2) - 6 m de large minimum <p>Recommandation(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemencer préalablement avec des plantes agrestes (Coquelicots, Nielle des blés, Bleuets) 	<p>Bande culturale extensive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de contribution
--	--	--

Plantes indicatrices	<i>Papaver roeas</i> (Coquelicot) <i>Centaurea cynus</i> (Bleuet) <i>Agrostemma githago</i> (Nielle des blés)
Espèces cibles	<i>Lepus europaeus</i> (Lièvre brun) <i>Alauda arvensis</i> (Alouette des champs) <i>Carduelis carduelis</i> (Chardonneret élégant) <i>Saxicola rubetra</i> (Tarier des prés)
Justification de la mesure	
<p>Ce type de surface offre une zone de développement pour des plantes agrestes et des zones de refuge ou de déplacement pour certains animaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bandes culturales extensives offrent une flore différente des prairies et favorable à de nombreux insectes - Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture, peut effectuer des déplacements à l'abri des prédateurs - L'herbe haute favorise la nidification du Tarier des prés 	

Version : janvier 2013